

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 04/103 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU LYCEE JEAN NICOLI A BASTIA

SEANCE DU 20 FEVRIER 2004

L'An deux mille quatre, et le vingt février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, FELICIAGGI Robert, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, QUASTANA Paul, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SISCO Henri, STEFANI Michel, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANTONA Joseph à M. SANTINI Ange  
M. COLONNA Jean-Charles à M. RUAULT Paul  
M. FILIPPI César à M. SIMEONI Marcel  
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. FELICIAGGI Robert  
Mme GRISONI Marie-Thérèse à Mme GUERRINI Simone  
M. MURACCIOLI Martin à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
M. PIERI Pierre-Timothée à M. FRANCESCHI Henri  
M. RICCI Dominique à M. CASTA Pierre-Jean  
M. VINCIGUERRA Marie-Jean à M. VERSINI Sauveur



#### ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, CROCE Laurent, FERRANDI Jules-Laurent, GERONIMI Jean-Valère, LANFRANCHI

Mireille, MOTRONI Jean, PATRIARCHE Paul, SINDALI Antoine, TALAMONI Jean-Guy.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 03/46 AC de l'Assemblée de Corse du 27 février 2003 portant adoption du Budget Primitif 2003,
- VU** la délibération n° 03/250 AC de l'Assemblée de Corse du 25 septembre 2003 portant approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2003,
- VU** la délibération n° 03/302 AC de l'Assemblée de Corse du 30 octobre 2003 habilitant le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer l'avis d'appel public à la concurrence,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

### ARTICLE PREMIER :

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés relatifs à la réhabilitation du Lycée Jean Nicoli à BASTIA avec les entreprises suivantes :



LOTS	ENTREPRISES	MONTANT TTC
1 – Couverture	SARL EGBTP	183 660,12
2 – Ravalement de façade	SARL EGBTP	375 795,31
3 – Menuiserie extérieure, PVC, rénovation	SARL BATI POSE	30 736,80
4 – Aménagement intérieur	SARL PRIM	37 914,48
5 – Faux plafond	SARL ROSSI FRERES	51 064,13

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 février 2004

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse

par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
José ROSSI



**ANNEXE**

**REÇU LE**  
- 1 MARS 2004  
**PREFECTURE DE CORSE**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

---

**TRAVAUX DE REHABILITATION  
DU LYCEE JEAN NICOLI**

---

**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL**  
(Modifié février 2004)

---

Maîtrise d'œuvre	66 138,80 €
Travaux	679 170,84 €
Contrôle technique	8 970,00 €
Mission C.S.P.S.	4 784,00 €
Aléas et divers	40 936,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 000,00 €</b>

